

Elections du 30 juin 2024 - Appel à candidatures

ARTICLE 13

L'Assemblée Générale annuelle élit tous les guatre ans, selon les modalités prévues au Règlement Intérieur,

- le Président et le Vice-Président du Comité de Lorraine,
- le Trésorier.
- les 12 Membres Catégoriels du Conseil Régional,
- le Président de la Chambre Régionale d'Ethique et de Discipline (CRED),
- quatre membres titulaires et quatre membres suppléants composant, avec le Président, la CRED.

Le Président et le Vice-Président du Comité de Lorraine sont élus conjointement sur la même liste.

Les fonctions du Président du Comité de Lorraine et de Président de la CRED sont incompatibles avec celle de Président de Club.

Organisation du comité

Président & Vice-Président

Trésorier Maîtrise Excel indispensable

Secrétaire salarié Michael Chassagne

Délégations

Délégué Développement Animation des délégués club

Délégué jeunesse Scolaires, Collégiens-Lycéens-Etudiants

Délégué enseignement (APR) Ecoles de bridge, Initiateurs, Moniteurs, Formation

Délégué InformatiqueSite Internet, logciels, support clubsDélégué CommunicationMédias – Relations internes – Agenda

Délégué Compétitions Calendrier, Format, Challenges,

Délégué GolfAnimation bridge/golfDélégué ArbitresOrganisation, relations

Commissions

Commission des compétitions et du règlement

Président + Membres (4+)

Chambre régionale d'éthique et de discipline (CRED)

Président + Membres (4) + Suppléants (4)

Chambre régionale des litiges d'arbitrage

Président + Membres (3+)
